

Le fief de Sainte-Anne rapporte quatre piastres par année, et la terre, située dans la même seigneurie, ne rapporte rien. Le terrain sur lequel est bâti le village de Sainte-Angèle donne aujourd'hui un revenu de 781 piastres. Jusqu'à ces années dernières, le revenu suffisait à peine pour payer les frais de l'agence. La seigneurie de Sainte-Croix donne 700 piastres.

Le montant annuel des taxes est de 1,220.50 piastres, en comprenant la taxe de l'eau qui est rendue au chiffre de 1,187.50.

Sur 9,962 piastres de revenu que donnent les propriétés de la ville, le montant payé pour taxes est donc de 1,220.50 piastres.

Le personnel des Ursulines est actuellement de 597, savoir : 80 religieuses professes, 11 novices, 171 pensionnaires, 151 demi-pensionnaires, 106 externes, 63 élèves de l'École-Normale, 15 domestiques.

Le prix de la pension pour l'année scolaire est de 70 piastres, et de 35 pour les demi-pensionnaires.

Quant à l'instruction, elle est donnée gratuitement, sauf l'enseignement de la musique, du dessin, de la sténographie, de la calligraphie, de la télégraphie, etc, et les externes seules paient une légère contribution, depuis trois ans, au Principal de l'École Normale. Les Ursulines ne reçoivent pas un sou.

La recette totale des pensions, si tout était perçu et exigé, s'élèverait à 20.000 piastres environ. Mais un grand nombre d'élèves obtiennent, chaque année, des réductions plus ou moins considérables ; plusieurs ne paient pas un sou, et les arrérages se montent à un chiffre passablement élevé. Il est facile de concevoir qu'il ne peut y avoir bénéficié sur les pensions. On donne en retour tout ce que l'on perçoit, et tout se réduit à un simple contrat d'échange.

Pour faire mieux comprendre ce qui en est, il n'y a qu'à répartir la somme de 30.000 piastres, montant approximatif des pensions et des autres revenus, et plutôt au-dessus qu'au-dessous du chiffre réel, sur un personnel de près de 600 personnes, et on arrive à une dépense de 50 piastres pour chaque personne. Dans ce calcul, il est bon de le remarquer, nous ne faisons pas entrer en ligne de compte, les taxes, les réparations, etc.

Aussi la vérité vraie est celle-ci : lorsque la communauté n'a pas de dépenses extraordinaires, les recettes et les dépenses s'équilibrent à peu près, mais il lui faut prendre sur ses capitaux, s'il survient, comme cela arrive souvent, quelques dépenses considérables.